

COMMUNE DE BOSSELSHAUSEN

2A, rue de l'Ecole
67330 BOSSELSHAUSEN

Téléphone 03.88.70.72.20.
E-Mail : mairie.de.bosselshausen@orange.fr



PROCES - VERBAL DE LA SEANCE DU 20 JUIN 2022 à 19h00

La séance est ouverte à 19 heures 10. Madame le Maire constate que les conseillers ont été invités par écrit le 15 juin 2022.

A l'ouverture de la séance sont présents : Mesdames et Messieurs JOST-LIENHARD Laurence, Maire, ERTZ Jean-Marc, adjoint, BLEICHNER Jérémy, MARXER Jean-François, DAPP Séraphine, MEHL Florian, ERTZ Astride, conseillers municipaux élus le 15 mars 2020

Sont absents : Mme GASSER Anne ayant donné procuration à M. ERTZ Jean-Marc
M. SCHNEIDER Emmanuel

VU que la moitié des membres est présente, le Conseil Municipal a qualité de délibération valide.
Il désigne en son sein comme secrétaire de séance **Mme JOST-LIENHARD Laurence**
Il approuve le procès-verbal de la précédente séance et passe à l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

2022-05-01°) Démission M. KERN Mickael

2022-05-02°) Octroi de la garantie totale d'emprunt à l'Association Foncière de Bosselshausen en faveur du crédit Mutuel de Bouxwiller au titre des travaux de réfection de deux chemins d'exploitation

2022-05-03°) Divers et informations

2022-05-01°) Démission M. KERN Mickael :

Mme Le Maire donne lecture de la lettre datée du 7 juin 2022, par laquelle M. KERN Mickael donne sa démission avec effet immédiat, en tant que conseiller municipal de Bosselshausen et expose ses motifs.

En application de l'article L 2121-4 du Code Général des collectivités Territoriales, cette lettre a été transmise dès le 28 avril 2022 à Mme La Préfète sous couvert de M. Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saverne dans le cadre du contrôle de légalité.

Le conseil municipal prend acte de la démission de M. KERN Mickael.

PAS DE VOTE

2022-05-02°) Octroi de la garantie totale d'emprunt à l'Association Foncière de Bosselshausen en faveur du crédit Mutuel de Bouxwiller au titre des travaux de réfection de deux chemins d'exploitation :

Vu la délibération n°1 du 20 juin 2022 du Bureau de l'Association foncière de Bosselshausen décidant de contracter un emprunt de 6.000 € sur 3 ans auprès de la Caisse de Crédit Mutuel de Bouxwiller,

Vu l'accord de principe de la Caisse de Crédit Mutuel en date du 8 juin 2022 sur le montant et les caractéristiques du crédit relais sollicité,

Vu la demande de la Caisse de Crédit Mutuel de Bouxwiller de ce que la commune statue sur l'octroi de la garantie d'emprunt en sa faveur,

Considérant l'intérêt de ce projet destiné à réhabiliter deux chemins principalement utilisés par les exploitants agricoles, mais également par tous les administrés de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE

- D'accorder sa garantie à hauteur de 100% à l'Association foncière de Bosselshausen pour le remboursement du crédit relais d'un montant de 6.000 € souscrit auprès de la Caisse de Crédit Mutuel de Bouxwiller,

- De préciser que les caractéristiques du crédit relais consenti par la Caisse du Crédit Mutuel de Bouxwiller sont les suivantes :

- Montant : 6.000 €
- Taux d'intérêt : 1,27% fixe
- Durée : 3 ans
- Périodicité : trimestrielle
- Frais de dossier : 150,-€
- Garantie : Caution solidaire de la commune de Bosselshausen à hauteur de 100%
- Disponibilités des fonds : dès signature du contrat en totalité ou par fractions et au plus tard le 30 septembre 2022

- De s'engager, au cas où l'Association Foncière, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires encourus, à se substituer à l'Association foncière pour son paiement.

- De s'engager, pendant toute la durée du crédit relais, à libérer en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2022-05-03°) Divers et informations :

- Programmation report repas des séniors Noël 2021 en septembre 2022 : la majorité des conseillers s'étant prononcés en faveur de l'organisation d'un repas des séniors en septembre 2022 en lieu et place du repas de Noël initialement prévu en janvier qui n'avait pu se faire en raison de la Covid 19, il est décidé de retenir la date du dimanche 25 septembre 2022. Une invitation sera envoyée courant du mois d'août à tous les séniors concernés.

- Concours maisons fleuries : considérant que la météo n'a pas toujours été au rendez-vous lors des passages de la commission les années précédentes, il est décidé que chaque conseiller fasse le tour du village à sa convenance et transmette ses propositions de primés au secrétariat avant le jeudi 7 juillet.

La séance est levée à 19h40